PIERREFEU-DU-VAR.FR

ANNÉE 2024

Le **compte rendu** mentionne les votes des délibérations et constitue la mesure de publicité. Il est affiché dans les huit jours suivant l'assemblée (Art. L 2121-25 du CGCT).

Le **procès-verbal** retrace les faits et décisions. Les débats et interventions sont retranscrits. Il est mis en ligne seulement après approbation par le Conseil Municipal lors de la séance suivante.

Séance du 12 décembre

- Ordre du jour
- Liste des délibérations
- Procès-verbal

Séance du 3 octobre

- Ordre du jour
- Liste des délibérations
- Procès-verbal

Séance du 29 août

- Ordre du jour
- Liste des délibérations
- Procès-verbal

Séance du 27 juin

- Ordre du jour
- Liste des délibérations
- Procès-verbal

Séance du 11 avril

- Ordre du jour
- Liste des délibérations
- Procès-verbal

Séance du 22 février

- Ordre du jour
- Liste des délibérations
- Procès-verbal

Séance du 1er février

- Ordre du jour
- Liste des délibérations
- Procès-verbal

VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR
PLACE URBAIN SÉNÈS
83390 PIERREFEU-DU-VAR

04.94.13.53.13
04.94.13.53.00
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.